Groupama Gan
REIM

Groupama Gan Pierre 1 – Investissement

Investissement - 30 mars 2021

Groupama Gan REIM, pour le compte de l'OPCI **Groupama Gan Pierre 1**, acquiert, en « *Sale and Leaseback* », auprès de Colas, un ensemble immobilier de bureaux d'environ 2.800 m² situé au cœur du pôle tertiaire de Mérignac, à proximité immédiate de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Cet ensemble est loué à Colas sur la base d'un bail d'une durée ferme de 12 années.

Cet investissement de 8,04 M€ (droits inclus) traduit l'engagement et la volonté de l'OPCI **Groupama Gan Pierre 1** de se positionner sur des immeubles de qualité, loués à de grands groupes sur la base de baux long terme et bénéficiant d'un emplacement reconnu.

Ce document est purement et exclusivement informatif. Les performances futures ne préjugent pas des performances passées. Ce document et les informations qu'il dispense ne sauraient en aucun cas constituer un conseil en investissement. Ce document ne préjuge pas d'investissements futurs et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation à souscrire ou à investir dans l'OPCI ***Groupama Gan Pierre 1****. Aucune décision d'investissement ne doit être prise sur l'unique base de ce document. Les opinions exprimées dans celui-ci appartiennent à leurs auteurs et ne sauraient engager* ***Groupama Gan REIM****. Les informations présentées dans ce document sont établies à sa date de publication.* ***Groupama Gan REIM*** *ne peut s'engager à les tenir à jour en cas de changement.*

Avant d'investir dans l'OPCI ***Groupama Gan Pierre 1****, véhicule d'investissement immobilier géré par* ***Groupama Gan REIM****, Société de Gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), vous devez lire attentivement le Prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), ainsi que les documents réglementaires*

disponibles sur le site www.groupamagan-reim.fr.

Tout investissement dans un OPCI comporte notamment les risques suivants :



Risque de perte en capital lié à l'absence de garantie de remboursement du capital initialement investi.
Risque de liquidité lié à la difficulté potentielle de céder des actifs immobiliers dans un délai court.
Risque de marché lié à la variation des marchés immobiliers, des marchés financiers et plus globalement à la conjoncture économique.
Risque lié à l'effet de levier en cas de recours à l'endettement et en cas d'évolution défavorable des marchés immobiliers.